

## Sommaire chronologique

Délibération n°1998-303 du 18 décembre 1998 Modification d'un traitement d'informations nominatives dénommé Gide 1 Bis .....	3
Délibération n°1999-319 du 17 septembre 1999 Modification d'un traitement d'informations nominatives dénommé Gide 1 Bis .....	6
Décision IdF n°2008-09 du 3 avril 2008 Délégation de signature au sein des services de la direction régionale Ile-de-France .....	8
Décision IdF n°2008-13 du 4 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord de la direction régionale Ile-de-France .....	10
Décision IdF n°2008-11 du 7 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud de la direction régionale Ile-de-France.....	11
Décision IdF n°2008-12 du 7 avril 2008 Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Ile-de-France	12
Décision H.No n°2008-01/HN/DRADJ du 16 avril 2008 Délégation de signature à l'adjointe au directeur régional et aux chefs de service de la direction régionale Haute-Normandie.....	15
Décision Br n°2008-35.73 du 16 avril 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine de la direction régionale Bretagne .....	19
Décision IdF n°2008-15 du 16 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest de la direction régionale Ile-de-France .....	20
Décision IdF n°2008-14 du 17 avril 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France .....	21

Suite du sommaire page suivante

Décision AI n°2008-12 du 17 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg de la direction régionale Alsace .....	43
Décision AI n°2008-13 du 17 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace de la direction régionale Alsace .....	44
Décision AI n°2008-14 du 17 avril 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Sud-Alsace de la direction régionale Alsace .....	45
Décision NPdC n°2008-04/ALE du 18 avril 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais .....	46
Textes signalés.....	59

**Délibération n°1998-303 du 18 décembre 1998**  
**Modification d'un traitement d'informations nominatives dénommé**  
**Gide 1 Bis**

Le conseil d'administration de l'ANPE

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, notamment les articles 15, 16, 18, 19, 26, 27 et 41, et son décret d'application n°78.774 du 17 juillet 1978, modifié par les décrets n°78-1223 du 28 décembre 1978, n°79 421 du 30 mai 1979 et n°80-1030 du 18 décembre 1980,

Vu la convention du conseil de l'Europe en date du 28 janvier 1981 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel,

Vu le code du travail et notamment les articles L.311-5, L.311-7, L.311-8, L.311-9, L.311-11, R.311-1-1 et suivants et R.351-30,

Vu la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle n°93-1313 du 20 décembre 1993, articles 76 et 77,

Vu les arrêtés du 5 février 1992 pris en application de l'article L.311-5 du code du travail,

Vu le décret du 17 décembre 1987 modifié, relatif à l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques par l'ANPE et par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage,

Vu l'arrêté du 17 décembre 1987 relatif à la mise en oeuvre de liaisons informatisées entre l'ANPE et les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage,

Vu les avis n°92.073 et n°92.074 rendus par la Commission nationale de l'informatique et des libertés le 7 juillet 1992,

Vu la décision du conseil d'administration du 5 mars 1993,

Vu le second contrat de progrès signé entre l'Agence et l'Etat le 5 juillet 1994,

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 17 décembre 1996,

Vu la décision du conseil d'administration du 11 avril 1997,

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 7 juillet 1998,

Décide :

Article 1

Dans le but d'accomplir sa mission de gestion de l'emploi, l'ANPE crée un système d'information comportant un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé Gide 1 Bis auquel sont adjoints deux traitements automatisés d'informations nominatives complémentaires dénommés Presta-Mesures et Apui (Aide pour l'utilisateur de l'informatique).

Les finalités de ce système sont :

- la gestion de la liste des demandeurs d'emploi (inscription, prise en compte des changements de situation, enregistrement des cessations d'inscription, décision de radiation) ;
- la gestion des interventions de l'Agence tendant à l'insertion des demandeurs d'emploi et à leur placement auprès des entreprises ;
- l'établissement de statistiques du marché du travail ;
- la gestion des mesures pour l'emploi, des prestations mises en place par l'Agence au profit des demandeurs d'emploi et des aides à la mobilité ;

- l'édition des contrats et conventions relatifs aux mesures pour l'emploi et aux prestations, l'édition des convocations aux prestations, et l'édition des formulaires d'attribution d'aide à la mobilité ;
- la gestion des agendas des plannings des agents des agences locales et des échanges de messages des agents des agences locales ou des salariés des partenaires conventionnés ;
- la gestion de l'application Aid Rome qui classe professionnellement la demande d'emploi de l'utilisateur.

## Article 2

Les informations suivantes sont enregistrées :

- En ce qui concerne le demandeur d'emploi :

- identité du demandeur d'emploi et d'un éventuel correspondant pour le suivi d'un plan de formation ;
- identité du bénéficiaire d'une mesure pour l'emploi, d'une prestation et de l'aide à la mobilité ;
- numéro de sécurité sociale ;
- situation familiale ;
- formation-diplômes ;
- vie professionnelle ;
- situation économique (dont qualité de bénéficiaire du RMI : information obtenue par l'intermédiaire des CAF) ;
- classification professionnelle de la demande d'emploi ou du type d'emploi ;
- déplacement des personnes (moyens de transport) ;
- santé (catégorie de handicaps) ;
- bloc notes : informations pratiques liées à la demande d'emploi.

- En ce qui concerne l'entreprise :

- identité du représentant de l'entreprise (employeur et/ou organisme de formation) ou du prestataire signataire du contrat ou de la convention, ou du représentant de l'entreprise sous-traitante figurant à la convention ;
- identité des intervenants aux prestations figurant dans la convention et des représentants des organismes qui participent au financement des mesures et des prestations ;
- identité du représentant de l'ANPE signataire du contrat, de la convention ou attributaire de l'aide à la mobilité et des agents de l'ANPE habilités à animer des prestations ;
- bloc notes : informations pratiques liées à l'offre d'emploi, à l'entreprise ou à l'établissement.

## Article 3

Les destinataires de ces données sont, dans la limite de leurs attributions respectives :

- les personnels des agences locales pour l'emploi relevant d'un même bassin d'emploi ou d'un même réseau d'agences locales (« agences cadres »), pour ce qui relève du bloc notes ;
- les personnels des organismes gestionnaires des régimes du revenu de remplacement (Assedic) prévu à l'article L.351.1 du code du travail, pour l'accomplissement de leur mission et l'inscription des demandeurs d'emploi sur la liste des demandeurs d'emploi conformément aux articles L311.8 et L.351.21 du code du travail ;
- les personnels habilités des organismes partenaires prévus aux articles L.311.1, L.311.9 et L.128 du code du travail et à la loi n°93.1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, ayant adhéré à la charte de partenariat et signé une convention, pour la gestion de l'insertion des demandeurs d'emploi et à leur placement auprès des entreprises ;
- les maires, à leur demande, sont destinataires des informations prévues par les articles L.311.11 et R. 311.5.4 du code du travail ;

- les employeurs éventuels, pour les besoins du rapprochement d'une offre et d'une demande d'emploi ;
- les préfets (directions départementales du travail et de l'emploi), aux fins de contrôle de la recherche d'emploi et dans les conditions définies par l'arrêté du 17 décembre 1987 relatif aux liaisons informatisées entre les Assedic et les DDTE ;
- les agents des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des Urssaf et du Cnasea, ainsi que les bénéficiaires de mesures pour l'emploi, au titre des conventions y afférentes prévues au Livre III du titre II du code du travail ;
- pour les données contenues dans Presta-Mesures, la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), à des fins de contrôle des ressources perçues par les bénéficiaires du RMI.

#### Article 4

Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce sur demande des intéressés, formulée oralement auprès de l'agence locale pour l'emploi dont ils dépendent, ou de ses partenaires dûment conventionnés, ou auprès des antennes Assedic inscrivant les demandeurs d'emploi sur la liste des demandeurs d'emploi.

Lorsque la demande est exprimée auprès des partenaires de l'agence locale pour l'emploi, seuls les agents ANPE mis à disposition de ces structures partenaires ou leur personnel habilité pourront y faire droit.

#### Article 5

Le droit d'opposition mentionné à l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement.

#### Article 6

Le directeur général de l'ANPE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le président du conseil d'administration,  
Raymond-Pierre Bodin

**Délibération n°1999-319 du 17 septembre 1999**

**Modification d'un traitement d'informations nominatives dénommé Gide 1 Bis**

Le conseil d'administration de L'ANPE,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, notamment les articles 15, 16, 18, 19, 26, 27 et 41, et son décret d'application n°78.774 du 17 juillet 1978, modifié par les décrets n°78-1223 du 28 décembre 1978, n°79-421 du 30 mai 1979 et n°80-1030 du 18 décembre 1980,

Vu la convention du conseil de l'Europe en date du 28 janvier 1981 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel,

Vu le code du travail et notamment les articles L.3 11-5, L.3 11-7, L.3 11-8, L.3 11-9, L.311-11, R.311-1-1 et suivants et R. 351-30,

Vu la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle n°93-1313 du 20 décembre 1993, articles 76 et 77,

Vu les arrêtés du 5 février 1992 pris en application de l'article L.311-5 du code du travail,

Vu le décret du 17 décembre 1987 modifié, relatif à l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques par l'ANPE et par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage,

Vu l'arrêté du 17 décembre 1987 relatif à la mise en oeuvre de liaisons informatisées entre l'ANPE et les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage,

Vu les décisions du conseil d'administration du 5 mars 1993, du 11 avril 1997, et du 18 décembre 1998, prises après avis de la CNIL du 7 juillet 1992, du 17 décembre 1996 et du 7 juillet 1998,

Vu les second et troisième contrat de progrès signés entre l'Agence et l'Etat le 5 juillet 1994 et le 28 janvier 1999,

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, du 14 juin 1999,

Afin de tenir compte, conformément aux dispositions du troisième contrat de progrès signé entre l'ANPE et l'Etat le 28 janvier 1999, de la mise en oeuvre de la complémentarité des services ANPE/Afpa et de la mise à disposition auprès des services d'orientation professionnelle de l'Afpa d'informations contenues dans le traitement Gide 1 bis relatif à la gestion de la demande d'emploi et dans l'application Form 2 relative à l'offre de formation régionale nouvellement déclarée, le conseil d'administration décide de prendre la présente décision relative au traitement d'informations nominatives dénommé Gide 1 bis.

Cette décision fait état de nouveaux destinataires des informations contenues dans le traitement Gide 1 bis sans apporter de modifications ni aux autres destinataires d'informations ni aux informations collectées tels que mentionnés dans la décision n°303/98 du 18 décembre 1998 du conseil d'administration.

Elle fait également état des informations enregistrées dans l'application Form 2 et de leurs destinataires.

Le conseil d'administration décide :

**Article 1**

Dans le but d'accomplir sa mission de gestion de l'emploi, l'ANPE dispose d'un système d'information comportant un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé Gide 1 bis auquel sont adjoints trois traitements automatisés d'informations nominatives complémentaires dénommés Presta-Mesures, Form 2, et Apui (aide pour l'utilisateur de l'informatique).

**Article 2**

Pour les besoins du développement de la complémentarité des services ANPE/Afpa, les services d'orientation professionnelle de l'Afpa, sont destinataires, à des fins de construction des parcours de

formation des demandeurs d'emploi, des informations suivantes contenues dans le traitement Gide 1 bis et dans l'application Form 2 :

- Informations contenues dans le traitement Gide 1 bis :

- identité du demandeur d'emploi et d'un éventuel correspondant pour le suivi d'un plan de formation ;
- numéro de sécurité sociale ;
- situation familiale ;
- formation-diplômes ;
- vie professionnelle ;
- situation économique (dont qualité de bénéficiaire du RMI) ;
- classification professionnelle de la demande d'emploi ou du type d'emploi ;
- déplacement des personnes (moyens de transport) ;
- santé (catégorie de handicaps).

- Informations contenues dans l'application FORM 2 :

- nom et prénom, numéro de téléphone, numéro de télécopie du responsable du centre de formation ;
- nom et prénom, numéro de téléphone du responsable de la formation ;
- nom, prénom, téléphone et adresse professionnelle du contact formation ou de toute autre personne ;
- nom, prénom, numéro de téléphone et code ALE du correspondant ANPE.

#### Article 3

Les informations nominatives relatives à l'application Form 2 concernant l'offre de formation régionale telles qu'énumérées à l'article 2 de la présente décision représentent l'intégralité des informations nominatives enregistrées dans cette application.

En sont également destinataires, hors contexte de la complémentarité des services ANPE/Afpa, les personnels habilités des partenaires ayant passé convention avec l'ANPE ainsi que les agents de l'ANPE.

#### Article 4

La présente décision n'apporte aucune modification ni aux informations enregistrées dans le traitement Gide 1 bis, ni à leurs destinataires, tels que mentionnés dans la décision n°303/98 du 18 décembre 1998 du conseil d'administration.

#### Article 5

Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce sur demande des intéressés, formulée oralement auprès de l'agence locale pour l'emploi dont ils dépendent, ou de ses partenaires dûment conventionnés, ou auprès des antennes Assedic inscrivant les demandeurs d'emploi sur la liste des demandeurs d'emploi.

Lorsque la demande est exprimée auprès des partenaires de l'agence locale pour l'emploi, seuls les agents ANPE mis à disposition de ces structures partenaires ou leur personnel habilité pourront y faire droit.

#### Article 5

Le droit d'opposition mentionné à l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement.

#### Article 6

Le directeur général de l'ANPE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le président du conseil d'administration,  
Raymond-Pierre Bodin

**Décision IdF n°2008-09 du 3 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des services de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7 ET L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 18 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu les décisions de nomination des chefs de service de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la réorganisation des services de la direction régionale Ile-de-France en sous-directions et services,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la sous-direction ou du service, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents de la sous-direction ou du service, en application des instructions régionales en vigueur notamment et à l'exception des ordres de mission et autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels du service placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,



- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

A) Pour les activités de la sous-direction et des services placés sous leur autorité :

1. Madame Anne-Sophie Milgram, responsable de la sous-direction pilotage et performance,
2. Madame Marie-Alexia Veyer, responsable de la sous-direction métier,
3. Monsieur Didier Moulin, responsable de la sous-direction communication,
4. Monsieur Denis Daversin, responsable de la sous-direction équipement,
5. Madame Isabelle Poitevin, responsable de la sous-direction ressources humaines.

B) Pour l'activité du service placé sous leur autorité :

1. Madame Anne-Marie Nouen, responsable du service pilotage du budget au sein de la sous-direction pilotage et performance
2. Madame Agnès Manzanaro, responsable du pôle pilotage de l'activité, au sein de la sous-direction pilotage et performance,
3. Monsieur Jean-Pierre Arnoult, responsable du service général, au sein de la sous-direction équipement.

**Article III** - En cas d'absence ou d'empêchement des responsables des sous-directions mentionnés à l'article II, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Monsieur Stéphane Hernandez, cadre adjoint appui gestion, responsable du pôle communication interne au sein de la sous-direction communication
2. Monsieur Jean-Claude Waty, cadre adjoint appui gestion au sein du service équipement
3. Monsieur Ludovic Lustremant, responsable du pôle support et pilotage au sein de la sous-direction ressources humaines,
4. Monsieur Patrick Bredin, responsable du pôle demande, au sein de la sous-direction métier,
5. Madame Marina Lemaître, responsable du pôle partenariat au sein de la sous-direction Métier,
6. Monsieur Christophe Leclerc, responsable du pôle entreprise au sein de la sous-direction Métier.

**Article IV** - Délégation permanente est également donnée à madame Isabelle Poitevin, responsable du service ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, signer les décisions de mutation, promotion, certification de CICA, congés et absence ayant une incidence financière, validation d'expérience professionnelle, contrats de travail et conventions de stage des agents de niveau I à III de la direction régionale.

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article VI** - La décision IdF n°2007-31 du directeur régional d'Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 1er novembre 2007 est abrogée.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-grand, le 3 avril 2008.

Raymond Lagré,  
directeur régional  
de la direction régionale Ile-de-France

**Décision IdF n°2008-13 du 4 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R. 311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R. 311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Monsieur Denis Helbling, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nanterre Seine
2. Madame Christine Guichard-Jourdan, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Levallois
3. Madame Brigitte Dore, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Puteaux
4. Monsieur Cyril Niedzweski, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Clichy
5. Monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Colombes
6. Monsieur Patrick Blanchard, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Gennevilliers

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et du directeur délégué de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La décision IdF n°2007-07 du directeur délégué des Hauts-de-Seine Nord de la direction régionale d'Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 3 juillet 2007 est abrogée.

**Article V** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Nanterre, le 4 avril 2008.

Marie-Christine Navattoni,  
directrice déléguée  
de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Nord

**Décision IdF n°2008-11 du 7 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R. 311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R. 311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Monsieur Etienne Tricheux, directeur de l'agence locale pour l'emploi d'Antony
2. Monsieur Jacques Guedon, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Bagneux
3. Madame Annie Gallois, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Boulogne République et Thiers
4. Madame Nathalie Perraudin, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Issy-les-Moulineaux
5. Madame Dorothée Delluc, directrice de l'agence locale pour l'emploi du Plessis-Robinson
6. Madame Florence Graber, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Meudon
7. Madame Elisabeth Fauquet, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Montrouge
8. Madame Corinne Purser, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Rueil-Malmaison
9. Madame Stéphanie Pegourie, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Sèvres

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et du directeur délégué de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Nanterre, le 7 avril 2008.

Gilles Biron,  
directeur délégué  
de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud

**Décision IdF n°2008-12 du 7 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7 ET L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 6 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs délégués au sein de la direction régionale vde l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction déléguée, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents de la direction déléguée et des agences locales pour l'emploi placées sous leur autorité en application des instructions régionales en vigueur notamment et, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de la direction déléguée placés sous leur autorité,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant la direction déléguée, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Maryvonne Le Liboux, directrice déléguée de la direction déléguée Paris Villette
2. Monsieur Jean-Christophe Bonnin, directeur délégué de la direction déléguée Paris Trocadéro
3. Madame Marie Denombret, directrice déléguée de la direction déléguée Paris Nation
4. Monsieur Michel Debernardy, directeur délégué de la direction déléguée Seine-et-Marne Sud
5. Monsieur Abdelhak Nachit, directeur délégué de la direction déléguée Seine-et-Marne Nord
6. Madame Annick Delaumenie, directrice déléguée de la direction déléguée Yvelines Sud
7. Monsieur Christian Laroche, directeur délégué de la direction déléguée Yvelines Nord
8. Madame Anne-Hélène Davaze, directrice déléguée de la direction déléguée Essonne Est
9. Madame Catherine Haas, directrice déléguée de la direction déléguée Essonne Ouest
10. Monsieur Gilles Biron, directeur délégué de la direction déléguée des Hauts-de-Seine Sud
11. Madame Marie-Christine Navattoni, directrice déléguée par intérim, de la direction déléguée Hauts-de-Seine Nord
12. Madame Marie-Christine Navattoni, directrice déléguée de la direction déléguée Hauts-de-Seine Nord
13. Monsieur Patrick Ferrand, directeur délégué de la direction déléguée Seine-Saint-Denis Est
14. Monsieur Michel Klébert, directeur délégué de la direction déléguée Seine-Saint-Denis Centre
15. Madame Denise Guillemain, directrice déléguée de la direction déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
16. Madame Yasmina Mihoub-Geffroy, directrice déléguée de la direction déléguée Val-de-Marne Ouest
17. Madame Marie-André, directrice déléguée de la direction déléguée Val-de-Marne Est
18. Monsieur Dominique Degryse, directeur délégué de la direction déléguée Val d'Oise Est
19. Madame Dominique Delaite, directrice déléguée de la direction déléguée Val d'Oise Ouest
20. Madame Marion Badenes-Lopez, directrice déléguée de la direction déléguée territoire régional cadre
21. Monsieur Christophe Valentie, directeur délégué de la direction déléguée territoire régional culture spectacle.

**Article III** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur délégué de la direction déléguée considérée de l'Agence nationale pour l'emploi, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Viviane Larroutis, chargée de mission à la direction déléguée Paris Nation
2. Madame Maryvonne Le Coz, chargée de mission à la direction déléguée Paris Montsouris
3. Monsieur Philippe Parcelier, chargé de mission à la direction déléguée Paris Villette
4. Madame Françoise Querite, chargée de mission à la direction déléguée Paris Trocadéro
5. Madame Elisabeth, Dupont-Bureau, chargée de mission à la direction déléguée Seine-et-Marne Sud
6. Madame Ghyslaine Leroy-Leszczyk, chargée de mission à la direction déléguée Seine-et-Marne Nord
7. Madame Marie-Bénédicte Masson-Grave, chargée de mission à la direction déléguée Yvelines Sud
8. Monsieur Laurent Caillaud, chargé de mission à la direction déléguée Yvelines Nord
9. Madame Marie-Claude Giraud, chargée de mission à la direction déléguée Essonne Est
10. Madame Marie-Claire Bosse, chargée de mission à la direction déléguée Essonne Est
11. Madame Cécile Marynczak, chargée de mission à la direction déléguée Essonne Ouest
12. Monsieur Patrick Durand, chargé de mission à la direction déléguée Essonne Ouest
13. Madame Françoise Roussel, chargée de mission à la direction déléguée Hauts-de-Seine Sud

14. Madame Patricia Pranzini, chargée de mission à la direction déléguée Hauts-de-Seine Sud
15. Madame Myriam Pelas-Kologo, chargée de mission à la direction déléguée Hauts-de-Seine Nord
16. Monsieur Luigi Patuano, chargé de mission à la direction déléguée Hauts-de-Seine Nord
17. Monsieur Laurent Zyssman, chargé de mission à la direction déléguée Seine-Saint-Denis Centre
18. Madame Monique Gendre, chargée de mission à la direction déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
19. Monsieur Christian Daffas, chargé de mission à la direction déléguée Seine-Saint-Denis Est
20. Madame Lydia Guillonnet, chargée de mission à la direction déléguée Val-de-Marne Ouest
21. Madame Geneviève Cousinié, chargée de mission à la direction déléguée Val-de-Marne Est
22. Monsieur Franck Mottuel, chargé de mission à la direction déléguée Val d'Oise Est
23. Madame Francine Garat, chargée de mission à la direction déléguée Val d'Oise Ouest
24. Madame Laurence Henry, chargée de mission à la direction déléguée Val d'Oise Ouest

**Article IV** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article V** - La décision IdF n°2007-35 du directeur régional d'Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 6 décembre 2007 est abrogée.

**Article VI** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-grand, le 7 avril 2008.

Raymond Lagré,  
directeur régional  
de la direction régionale Ile-de-France

**Décision H.No n°2008-01/HN/DRADJ du 16 avril 2008**

**Délégation de signature à l'adjointe au directeur régional et aux chefs de service de la direction régionale Haute-Normandie**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1 et R. 311-4-17,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu la décision n°2007-811 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2006-553 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 24 avril 2006 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie

Vu la décision n°2006-845 du 10 juin 2006 portant nomination de l'adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des chefs de services de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi.

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Brigitte Orgambide-Palfroy, adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celui-ci,

A / en matière contractuelle :

- signer et exécuter les conventions de portée régionale ou locale avec des organismes chargés de mettre en œuvre et adapter le projet personnalisé d'accès à l'emploi prévu à l'article R. 311-3-11 du code du travail ;

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée régionale ou locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale ;

- signer et exécuter les contrats et marchés de portée régionale ou locale de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels.

B / en matière de fonctionnement général de la direction régionale :

- signer les ordres de mission et les autorisations d'utiliser un véhicule des agents placés sous son autorité, à l'exception des ordres de mission et les autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer.

C / signer les documents de gestion, y compris les contrats de recrutement, des agents placés sous son autorité et relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de l'Agence nationale pour l'emploi et des décisions prononçant une sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe.

D / en matière financière et comptable :

- signer les documents relatifs à la préparation du budget prévisionnel de la direction régionale dans le cadre du dialogue de gestion avec la direction générale de l'Agence nationale pour l'emploi,

- dans le cadre de l'exécution du budget prévisionnel de la direction régionale, signer les documents nécessaires à la constatation, la liquidation des produits, le recouvrement, l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, signer les titres de recettes exécutoires et les ordres à payer.

E/ en matière de recours :

- hors la matière pénale, signer les requêtes et les mémoires à produire au nom de l'Agence nationale pour l'emploi, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction à l'exception du conseil d'Etat, de la cour de cassation, dans tout litige se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges mettant en cause les droits de propriété intellectuelle de l'Agence nationale pour l'emploi ou de ses agents ou d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles de l'Agence nationale pour l'emploi, ainsi qu'à l'exception des litiges entre l'Agence nationale pour l'emploi et les agents ou autres personnels de la direction régionale.

- en matière pénale, signer les dépôts de plainte et les constitutions de partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi, ainsi que les pièces nécessaires à l'action en justice en son nom devant les juridictions répressives, à l'exception de la cour de cassation, dans tout litige se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des faits, décisions ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article II** - Délégation temporaire de signature est donnée à madame Brigitte Orgambide-Palfroy, adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, à l'effet de, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celle-ci,

A - signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques des usagers, à l'exception des recours hiérarchiques formés contre les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26

B - signer la décision de création, au sein de la direction régionale, de la ou les commissions régionales d'appel d'offres consultées, dans les cas et selon les modalités prévus par le code des marchés publics, dans le cadre de la passation des marchés publics et accords cadre précités, ainsi que préalablement à la conclusion des avenants mentionnés à l'article 8 de la loi susvisée n°95127 modifiée du 8 janvier 1995 s'y rapportant.

C - en matière d'achat de fournitures, services et travaux :

- signer les documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords cadre supérieurs et inférieurs à 133 000 euros H.T. de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de la Direction régionale, non couverts par un marché public ou accord cadre inscrit à la « liste des marchés publics et accords cadre nationaux », à l'exception des marchés publics et accords cadre de travaux de construction neuve et réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et des marchés publics et accords cadre de services y afférents

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, signer les bons de commande d'un montant supérieur et inférieur à 133 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés publics et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément.

- signer les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et accords cadre d'un montant supérieur et inférieur à 133 000 euros H.T.



- signer les actes emportant résiliation des marchés publics et accords cadre d'un montant supérieur et inférieur à 133 000 euros H.T.

D - signer les documents relatifs au respect des conditions d'hygiène et de sécurité des agents, usagers et autres tiers, tant dans les locaux de la direction régionale et des directions déléguées et agences locales pour l'emploi en dépendant, qu'au cours des déplacements des agents placés sous son autorité

E - signer les documents établis aux fins de rendre compte au préfet de région et aux préfets de département de l'activité de l'Agence nationale pour l'emploi dans la région et de communiquer au directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et aux directeurs départementaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle les statistiques et informations relatives au marché du travail, conformément aux articles article R. 311-4-5-1 et R. 331-4-12 du code du travail.

F / en matière immobilière et dans la limite de sa compétence territoriale :

- signer les baux, que l'Agence nationale pour l'emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur, leurs actes d'exécution, ainsi que les actes relatifs aux acquisitions, aliénations ou échanges de biens immobiliers.

**Article III** - Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des chefs de service de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, à savoir : monsieur Bernard Verrier (chef du service ressources humaines), madame Dominique Bourlier (chef du service contrôle de gestion), monsieur Christophe Lefevre (chef du service appui à la production de services), monsieur Jacky Leroux (chef du service équipement), madame Jocelyne Queruel (chef du service budget), madame Katia Bachman (chef du service communication), madame Valérie Groult-Gouhier (consultant en développement des organisations), à l'exception du chef du service finances à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celui-ci :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de leur service, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de leur service, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région Haute-Normandie ;

- signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des agents de leur service (agents de niveau I à IV A, personnel d'entretien et autres personnels) ;

- en matière financière et comptable, certifier le service fait pour les dépenses du service placé sous leur autorité.

**Article IV** - Délégation permanente de signature est donnée à : monsieur Bernard Verrier (chef du service ressources humaines), monsieur Christophe Lefevre (chef du service appui à la production de services), monsieur Jacky Leroux (chef du service équipement), chefs de service de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi

- en matières d'achats de fournitures, services et travaux passés par leur service (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et des marchés publics ou accord cadre de services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national, signer les actes et décisions liés à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords cadre, à l'exception des décisions de recevabilité, de sélection et de rejet des candidatures, des décisions de recevabilité et de rejet des offres, des décisions d'attribution des marchés, de déclaration sans suite et d'infructuosité, des actes d'engagement, de mise au point, d'agrément d'un sous-traitant, des avenants et des actes emportant résiliation des marchés publics et accords cadre, des décisions de création des Commissions d'appel d'offres et des courriers de convocation à ces commissions ;

- en matières d'achats de fournitures, services et travaux concernant leur service, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros, aux fins d'exécution des marchés

publics et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément, signer toute correspondance relative à ces bons de commande.

**Article V** - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Brigitte Orgambide-Palfroy, adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Bernard Verrier, en sa qualité de responsable du service ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celui-ci :

- signer tout acte de gestion, y compris les contrats de recrutement, des agents placés sous l'autorité du directeur régional Haute-Normandie de l'agence nationale pour l'emploi et relevant des niveaux d'emploi I à IV A, personnel d'entretien et autres personnels, dans les conditions prévues à l'article III de la décision de délégation de pouvoir du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi au directeur régional Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi ;

- dans le cadre du budget régional, signer toute pièce comptable concernant l'exécution du budget.

**Article VI** - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Brigitte Orgambide-Palfroy, adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Christophe Lefevre, en sa qualité de responsable du service appui à la production de services, à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celui-ci :

- dans le cadre du budget régional, signer toute pièce comptable concernant l'exécution du budget ;

**Article VII** - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Brigitte Orgambide-Palfroy, adjointe au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Jacky Leroux, en sa qualité de responsable du service équipement, à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de celui-ci :

- établir et signer les états des lieux ;

- porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant les biens de la direction régionale Haute-Normandie de l'agence nationale pour l'emploi,

- dans le cadre du budget régional, signer toute pièce comptable concernant l'exécution du budget.

**Article VIII** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du Directeur Général et du Directeur régional de la Direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IX** - La décision H.No n°2007-01/HN/DRADJ du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 4 juillet 2007 est abrogée.

**Article X** - La présente décision prendra effet le 18 avril 2008.

**Article XI** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rouen, le 15 avril 2008.

François Cocquebert  
directeur régional  
de la direction régionale Haute-Normandie

**Décision Br n°2008-35.73 du 16 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine de la direction régionale Bretagne**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R. 311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R. 311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. madame Dominique Bohéas, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Fougères
2. madame Michelle-Anne Sicallac, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Redon
3. monsieur Yann Beuvin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Malo Jaurès
4. monsieur Dominique Chesnais, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Malo Alizés
5. madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Vitré

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Bretagne et du directeur délégué de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La décision Br n°2007-35.48 du directeur délégué de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine en date du 22 novembre 2007 est abrogée.

**Article V** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rennes, le 16 avril 2008.

Charles Jaulin,  
directeur délégué  
de la direction déléguée d'Ille-et-Vilaine

**Décision IdF n°2008-15 du 16 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R. 311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R. 311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Marie Pierre Graff, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Argenteuil
2. Madame Evelyne Lesouder, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Herblay
3. Madame Christine Gilabert, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Persan
4. Madame Isabelle Barret, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Cergy Préfecture
5. Monsieur Eric Troquereau, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Cergy Saint-Christophe
6. Monsieur Mohammed Saoudi, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Ouen l'Aumône

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du Directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et du directeur délégué de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La décision IdF n°2007-16 de la directrice déléguée du Val-d'Oise Ouest de la direction régionale d'Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 3 juillet 2007 est abrogée.

**Article V** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Cergy Pontoise, le 16 avril 2008.

Dominique Delaite,  
directrice déléguée  
de la direction déléguée Val-d'Oise Ouest

**Décision IdF n°2008-14 du 17 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 6 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents

de l'agence locale pour l'emploi en application des instructions régionales en vigueur notamment et, à l'exception des ordres de mission et autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article III** - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes nommément désignées dans la liste ci-dessous dans la colonne "(directeur d'agence)".

**Article IV** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans les colonnes "déléataire" et "déléataires supplémentaires" :

Département de Paris			
Direction déléguée Paris Montsouris			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Paris Boucicaut	Martine Montandon (directrice d'agence)	Sophie Sidibe (adjointe au directeur d'agence)	Stéphane Dugardin (cadre opérationnel)  Odile Bourdier (cadre opérationnel)
Breteuil	Philippe Elisee (directeur d'agence)	Jean-Louis Stocquer Adjoint au directeur d'agence	Sabine Latoumetie (cadre opérationnel)  Isabelle Kovacs (cadre opérationnel)
Paris Convention	Michel Raynaud (directeur d'agence)	Alain Beaufort (adjoint au directeur d'agence)	Anne Thery (cadre opérationnel)  Eric Cruzet (cadre opérationnel)
Paris Denfert-Rochereau	Aude Busson (directrice d'agence)	Chantal Defiez (adjointe au directeur d'agence)	Christophe Pitoux (cadre opérationnel)  Lucie Fosse (cadre opérationnel)
Espace emploi international Paris	Erik Jalil Sadiki (directeur d'agence)	Chantal Catherin (adjointe au directeur d'agence)	Almaric Dantan (cadre opérationnel)
Paris Italie	Pascal Dumont (directeur d'agence)	Vincent Mazzucchetti (adjoint au directeur d'agence)  Céline Mielot de Araujo (cadre opérationnel)	Agnès Mellal (cadre opérationnel)  Carole Toutain (cadre opérationnel)
CIDJ Jeunes		Maryanick Borgniet (adjointe au directeur d'agence)	Jean-Claude Chouissa (cadre opérationnel)  Ingrid Calogero (cadre opérationnel)
Paris Vaugirard	Linda Khenniche (directrice d'agence)	Anne-Marie Croppo (adjointe au directeur d'agence)	Benoît Terrier (cadre opérationnel)  Véronique Vinci (cadre opérationnel)

Département de Paris Direction déléguée Paris Nation			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Bel Air	Francis Bohm (directeur d'agence)	Jacqueline Halpine (adjointe au directeur d'agence)  Joël Cagnan (cadre opérationnel)	Patrick Bonhomme (cadre opérationnel)  Xavier Desoblin (cadre opérationnel)
Paris Couronnes	Joëlle Simon (conseiller technique)	Huguette Cubeddu (cadre opérationnel)	Thierry Froidevaux (cadre opérationnel)  Gisèle Giovanetti (conseiller référent)
Paris Hôtel de Ville	Maryse Quoniam (directrice d'agence)	Véronique Pagnier (adjointe au directeur d'agence)	Nathalie Perez (cadre opérationnel)  Soukayna Ceulemans (cadre opérationnel)
Paris Philippe Auguste		Sonia Manetti (adjointe au directeur d'agence)	Sébastien Vaillant (cadre opérationnel)  Patricia Poirier (cadre opérationnel)
Paris Stendhal	Jeannine Fantou (directrice d'agence)	Aline Houbrexe (adjointe au directeur d'agence)  Alain Carello (cadre opérationnel)  Bruno Garcia-Tudella (cadre opérationnel)	Denis Hermouet (cadre opérationnel)  Thierry Prudhon (cadre opérationnel)  Marilyne Amistadi (cadre opérationnel)
Paris République	Libéra Pommier (directrice d'agence)	Arnaud Panossian (cadre opérationnel)  Sandra Djukanovic (cadre opérationnel)	Alexandra Thebault (cadre opérationnel)  Arnaud Monin (cadre opérationnel)
Paris Voltaire	Magali Collas (directrice d'agence)	Véronique Renvoise (adjointe au directeur d'agence)	Dominique Mortreau (cadre opérationnel)  Vincent Mousseau (cadre opérationnel)
Cité des Métiers	Louise-Anne Pfeiffer (directrice d'agence)	Jean-Christophe Robin (conseiller chargé de projet emploi)	Sandrine Dumont-Bensaid (conseiller chargé de projet emploi)



Département de Paris			
Direction déléguée Paris La Villette			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Paris Armand Carel	Evelyne Erizo-Kien (directrice d'agence)	Marianne Cazalet (cadre opérationnel)	Yan Robin (cadre opérationnel)
Paris Belleville	Marjorie Goetz (directrice d'agence)	Eric Feval (adjoint au directeur d'agence)	Stéphan Joly (cadre opérationnel)  Sandra Kozlowski (cadre opérationnel)
Paris Flandre	Christophe Collinet (directeur d'agence)	Sylvie Collaye (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Wachnick (cadre opérationnel)  Luce Billoet (cadre opérationnel)
Paris Jaurès	Carole Mathe (directrice d'agence)	Olivier Kozak (cadre opérationnel)	Sandra da Silva (cadre opérationnel)  Bernard Pucheu (cadre opérationnel)
Paris Saint-Georges	François Matthey (directeur d'agence)	Yves Anton (adjoint au directeur d'agence)  Marguerite Vangout (cadre opérationnel)	Michèle Langlois (cadre opérationnel)  Isabelle Forest (cadre opérationnel)
Paris Saint-Louis	Murielle Allix (directrice d'agence)	Benvenuta Hippolyte (adjointe au directeur d'agence)	Lakhdar Boukahil (cadre opérationnel)  Leslie Michel (conseiller référent)
Paris Tolbiac	Dominique Rodrigues (directeur d'agence)	Marie Hélène Paillier (adjointe au directeur d'agence)	Guillaume Caes (cadre opérationnel)  Anne-Gaëlle Leydier (cadre opérationnel)
Espace Liberté Emploi	Nelly Grosdoigt (directrice d'agence)	Pascal Stamm (adjoint au directeur d'agence)	Hervé Mazeas (conseiller référent)  Jean Philippe Tournaire (cadre opérationnel)
Hôtellerie HCRB	Annick Vendittelli (directrice d'agence)	Paul Menges (adjoint au directeur d'agence)  Irène Chauv (cadre opérationnel)	Eliane Thomas (technicien supérieur appui gestion)  Solange Cidreira (cadre opérationnel)  Valérie Blanc (cadre opérationnel)

Département de Paris			
Direction déléguée Paris Trocadéro			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Auteuil	Monique de Blignieres (directrice d'agence)	Pascale Moizan (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Galland (cadre opérationnel)  Isabelle Collot-Laribe (cadre opérationnel)
Paris Batignolles	Xavier Tual (directeur d'agence)	Annie Jallet (adjointe au directeur d'agence)	André Arki (cadre opérationnel)  Germain Ageorges (cadre opérationnel)
Paris Champerret	Marie Josée Rabner	Edwige Hennebelle (adjointe au directeur d'agence)	Pauline Massy (cadre opérationnel)
Paris Damrémont	Sophie Beudin (directrice d'agence)	Lucette Levy (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Touati (cadre opérationnel)  Jean-Marc Chevalin (cadre opérationnel)
Paris Grand Palais	Christiane Smaili (directrice d'agence)	Joachim Langlois (adjoint au directeur d'agence)	Mina Assatour (cadre opérationnel)  Corinne Klein (cadre opérationnel)
Paris Guy Moquet	Louis Frédéric Feldmann (directeur d'agence par intérim)	Patricia Nuyttens (cadre opérationnel)	Nathalie Heller Barthomeuf (cadre opérationnel)  Catherine Boulesteix (conseiller projet emploi)
Handipass	Isabelle Velasco-Parra (directrice d'agence)	Martine Thuysbaert (adjointe au directeur d'agence)	Annie Forlini (cadre opérationnel)  Anne-Marie Gérard (cadre opérationnel)
Paris La Chapelle	Emmanuel Blanc (directeur d'agence)	Nadine Ba (adjointe au directeur d'agence)	Christine Delhasse (cadre opérationnel)  Mohand Si-Bachir (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire régional culture spectacle			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Spectacle Paris Alhambra	Fabienne Saillant (directrice d'agence)	Pascale Perrin-Monlouis (adjointe au directeur d'agence)  Anne Marie Magnin (cadre opérationnel)	Nayomi Lardier Cadre Opérationnel  Isabelle Nault (cadre opérationnel)
Spectacles Paris Jean Renoir	Annie Parlebas (directrice d'agence)	Danièle Ancel (adjointe au directeur d'agence)	Laurence N'guyen (cadre opérationnel)  Patricia Doux (cadre opérationnel)
Spectacles Boulogne Claude Santelli	Pauline Luciani-Pinzelli (cadre opérationnel)	Isabelle Cauchy (cadre opérationnel)	Cécile Robert (cadre opérationnel)
Spectacle Saint-Denis Georges Méliès	Fabrice Russo	Stéphane Siran (cadre opérationnel)	Arlène Savoy-Rodange (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire régional cadres			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Cadres Bercy	Philippe Cagniant (conseiller technique)	Olivier Besson (adjoint au directeur d'agence)	Sonia Condette (cadre opérationnel)  Nathalie Remy Desrues (cadre opérationnel)
Cadres Lafayette	Marie-Christine Damiens-Bezard (directrice d'agence)	Brigitte Calleya (adjointe au directeur d'agence)	Gaël Thomé (cadre opérationnel)  Adeline Rojas (cadre opérationnel)
Espace Cadres-La Défense	Marie-Rose Reuzeau (directrice d'agence)	Gisèle Atwell (cadre opérationnel)	Isabelle Leblanc (cadre opérationnel)
Espace Cadres Nanterre	Sophie Rogery (directrice d'agence)	Sylvie Collin adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Schvallinger (cadre opérationnel)  Laetitia Cervoni (cadre opérationnel)

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Nord			
Agence Locale Pour L'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Chelles	Rachel Ferrand (directrice d'agence)	Patricia Magne (cadre opérationnel)	Nelly Cardon (cadre opérationnel)
Coulommiers	Simone Houdebine (directrice d'agence)	Bernadette Desmars (adjointe au directeur d'agence)	Nathalie Fernandez-Lajouannique (cadre opérationnel)
La Ferté Sous Jouarre	Philippe Fouquet (directeur d'agence)	Frédéric Valoteau (cadre opérationnel)	
Lagny	Sami Bourekha (directeur d'agence)	Laurence Farges (cadre opérationnel)	Chantal Aullo (cadre opérationnel) Sandrine Monate (conseiller référent)
Meaux	Huguette Penard-Roussel (directrice d'agence)	Marie-France Rousseau (adjointe au directeur d'agence)	Gregory Picard (cadre opérationnel) Fabrice Becquer (cadre opérationnel)
Mitry-Mory	Christine Bellicaud (directrice d'agence)	Alberto di Bartolo (adjoint au directeur d'agence) Christiane Zielinski (cadre opérationnel)	Florence Sismondi (cadre opérationnel)
Roissy-en-Brie	Corinne Ortiz-Soria (directrice d'agence)	Catherine Manhiabal (adjointe au directeur d'agence)	Jean-Christophe Briand (cadre opérationnel) Dominique Vimont (cadre opérationnel)
Serris Val d'Europe	Dumont Caroline (directrice d'agence)	David Becanier (cadre opérationnel)	Safia Ikhelif (conseiller référent)
Torcy	Brigitte Leclair (directrice d'agence)	Marie-Claude Stoff (adjointe au directeur d'agence) Nathalie Loriot (cadre opérationnel) Gilles Riquet (cadre opérationnel)	Patricia Masoin (conseiller référent) Géraldine Brung-Moleres (cadre opérationnel) Bernadette Camus-Leveau (cadre opérationnel)

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Fontainebleau	Didier Thomas (directeur d'agence)	Marina Recroix (cadre opérationnel)	Eric Saint Sebastien (cadre opérationnel)
Melun	Gwen Le Tinier (directrice d'agence)	Anne-Marie Le Pennuen (adjointe au directeur d'agence)  Marine Coqblin (cadre opérationnel)  Elsa Boutard (cadre opérationnel)	Jean-Claude Berté (cadre opérationnel)  Isabelle Fevre (cadre opérationnel)  Catherine Ribon (cadre opérationnel)
Montereau Fault-Yonne	Célia Rodrigues Minau (directrice d'agence)	Ghyslaine Haber (adjointe au directeur d'agence)	Jean Cre (cadre opérationnel)  Jean-Paul Moreau (cadre opérationnel)
Nemours	Carole Rolland (directrice d'agence)	Philippe Garderes (cadre opérationnel)	Stéphanie Dreneau (cadre opérationnel)  Patrick Malcuy (cadre opérationnel)
Provins	Edgar Beau (directeur d'agence)	Sandrine Serrano (cadre opérationnel)	Hervé Bricout (cadre adjoint appui et gestion)
Savigny-Le-Temple	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Michèle Euler-Saillard (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Mattiazo (cadre opérationnel)  Véronique Rakotomanana
Point relais Brie-Comte-Robert (rattaché à l'Ale de Savigny-le-Temple)	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Meziane Ben Kemoume (cadre opérationnel)	Chantal Douzery (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Conflans-Sainte-Honorine	Emmanuel Viollier (directeur d'agence)		Stéphanie Caillat (cadre opérationnel)
Mantes-La-Jolie	Viviane Genetine (directrice d'agence)	Erwan Bonte (adjoint au directeur d'agence)  Dominique Bernard (cadre opérationnel)	Brigitte Massari (cadre opérationnel)  Marie Wallis (cadre opérationnel)
Magnanville Mantas Sud	Véronique Abraham (directrice d'agence)	Sophie Maris (cadre opérationnel)	Sandrine Martins (cadre opérationnel)
Les Mureaux	Quentin Duvivier (directeur d'agence)	Chloé Lemoine (adjointe au directeur d'agence)	Eric Rabe (cadre opérationnel)  Mouguilane Chanemougame (cadre opérationnel)
Poissy	José-Manuel Rodriguez-Gomez (directeur d'agence)	Edith Le Joly (adjointe au directeur d'agence)	Bernadette Severin (cadre opérationnel)  Patrice Vergez-Abadie (cadre opérationnel)
Saint-Germain-en-Laye	Geneviève Jourdin (directrice d'agence)	Dominique Bernard (adjoint au directeur d'agence)  François Duche (cadre opérationnel)	Denise Climeau (cadre opérationnel)  Marie-Sophie Denies (cadre opérationnel)
Sartrouville	Francine Chenet (directrice d'agence)	Sylvie del-Mastro (adjoint au directeur d'agence)	Josiane Stephant (cadre opérationnel)  Anne Marie Dagorn (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
La Celle-Saint-Cloud		Eliane Fontauzard (cadre opérationnel)	
Montigny-le-Bretonneux	Guy Vilain (directeur d'agence)	Marie Nartey (adjointe au directeur d'agence)  Armelle Lesaicherre (cadre opérationnel)	Dominique Rose (cadre opérationnel)  Annie Berthoule (cadre opérationnel)
Plaisir	Christiane Heintz (directrice d'agence)	Karine Laigneau (adjointe au directeur d'agence)	Ndeye Mancadiang-Bouric (cadre opérationnel)  Géraldine Gravouil (cadre opérationnel)
Rambouillet	Myriam Heurtaux (directrice d'agence)	Jacqueline Feuillette (adjointe au directeur d'agence)	Anne Louer (cadre opérationnel)  Pierrette Farre (cadre opérationnel)
Trappes	Pierre Deribere-Desgardes (directeur d'agence)	Thierry Bayart (adjoint au directeur d'agence)	Nathalie Vernon (cadre opérationnel)  Régine Handous (cadre opérationnel)
Vélizy-Villacoublay	Isabelle Cassingena (directrice d'agence) stagiaire)	Martine Guezou (cadre opérationnel)	Brigitte Evano (conseiller référent)
Versailles	Murielle Blandin (directrice d'agence)	Elisabeth Delvaincourt (adjointe au directeur d'agence)  Salema Le Boubennec (cadre opérationnel)  Anne Rougon (cadre opérationnel)	Ghislaine Bourrely (cadre opérationnel)  Evelyne Massa (cadre opérationnel)  Chantal Macrez (cadre opérationnel)

Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Corbeil	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Martine Moyat (adjointe au directeur d'agence)  Lara Hamade (cadre opérationnel)	Jean-Christian Pouillon (cadre opérationnel)  Catarina Guerin (cadre opérationnel)
Evry	Christine Marey (directrice d'agence)	Chantal Autant (adjointe au directeur d'agence)  Florence Roger (cadre opérationnel)	Danièle Bris (cadre opérationnel)  Michel Gueguen (cadre opérationnel)
Juvisy-sur-Orge	Anne Le Bellec (directrice d'agence)	Yannick Jubeau (adjoint au directeur d'agence)  Myriam Vanhee (cadre opérationnel)	Véronique Nabais (cadre opérationnel)  Isabelle Laporte (cadre opérationnel)
Savigny-sur-Orge	Bénédicte Gobe (directrice d'agence)	Roland Joanny (adjoint au directeur d'agence)  Patricia Aury (cadre opérationnel)	Ksenija Car (cadre opérationnel)  Christine Boyer (conseiller chargé de projet emploi)
Yerres	Michèle Vial (directrice d'agence)	Véronique Le Flohic (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Matysiak (cadre opérationnel)  Patricia Le Pennec (cadre opérationnel)
Viry-Châtillon	Brigitte Pennec (directrice d'agence)	Nathalie Bertrand (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Jugdhury (cadre opérationnel)  Céline Michelet (cadre opérationnel)
Point relais La Ferté Alais (rattaché à l'ALE de Corbeil)	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Sylvain Canivet (cadre opérationnel)	Bernadette Pouttiers (conseillère)



Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Arpajon	Nicole Monfils (directrice d'agence)	Jacques Perrin (cadre opérationnel)	Nadine Leprince (cadre opérationnel)
Brétigny-sur-Orge	Jocelyne Besnard (directrice d'agence)	Loïc Lachenal (cadre opérationnel)	Claudine Louvel (cadre opérationnel) Arlette Cosquer (cadre adjoint appui gestion)
Dourdan	Frédéric Argis (directeur d'agence)	Pascal Riffard (cadre opérationnel)	Magali Chaulet (conseiller référent)
Etampes	Margot Cantero (directrice d'agence)	Monique Baccon (cadre opérationnel)	Hélène Meyer (cadre opérationnel)
Les Ulis	François-Xavier Acar (directeur d'agence)	Elodie Aeck (cadre opérationnel)	Joëlle Coutoly (cadre opérationnel)
Longjumeau	Denis Jacopin (directeur d'agence)	Corinne Boutoille-Thourot ((conseillère référent)e)	Erika Heresmann (cadre opérationnel)
Massy	Philippe Deron (directeur d'agence)	Luc Berguerand (adjointe au directeur d'agence)	Maryvonne Parcheminal (cadre opérationnel) Christine Zorgati (cadre opérationnel)
Sainte-Geneviève des Bois	Martine Queuniet (directrice d'agence)	Yves Raynaud (cadre opérationnel)	Françoise Moret (cadre opérationnel) Catherine Amiel Chargée de projet emploi

Département des Hauts-de-Seine			
Direction déléguée Hauts-de-Seine Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Antony	Etienne Tricheux (directeur d'agence)	Véronique Barriere (adjointe au directeur d'agence)	François Mignot (cadre opérationnel)  Francine Verges (conseiller référent)  Chantal Geoffroy (conseiller chargé de projet emploi)
Bagneux	Jacques Guedon (directeur d'agence)	Véronique Moine (cadre opérationnel)	Cécile Alloza (cadre opérationnel)  Delphine Labelle (cadre opérationnel)
Boulogne Thiers	Annie Gallois (directrice d'agence)	Alain Roger (cadre opérationnel)	Laurence Thibaut (cadre opérationnel)  Fabien Grelier (cadre opérationnel)  Pascale Richard (cadre opérationnel)
Issy-Les-Moulineaux	Nathalie Perraudin (directrice d'agence)	Valérie Rannou (adjointe au directeur d'agence)	Anne Marie Guillorel (cadre opérationnel)  Myriam Gaultier (cadre opérationnel)
Le Plessis-Robinson	Dorothee Delluc (directrice d'agence)	Marie-José Vidal (cadre opérationnel)	Bernadette Loumagne Romero (conseiller référent)
Meudon	Florence Graber (directrice d'agence)	Catherine Jacob (cadre opérationnel)	Valérie Favrot (conseiller référent)
Montrouge	Elisabeth Fauquet (directrice d'agence)	Annie Nuttin (adjointe au directeur d'agence)	Valérie Pelerin (cadre opérationnel)  Françoise Dehay (cadre opérationnel)
Rueil-Malmaison	Corinne Purser (directrice d'agence)	Michèle Dewimille (cadre opérationnel)	Laurence Parini (cadre opérationnel)  Bénédicte de Mari-Collignon (cadre opérationnel)
Sèvres	Stéphanie Pegourie (directrice d'agence)	Chantal Frecchiamì (cadre opérationnel)	Véronique d'Erceville (cadre opérationnel)

Département des Hauts-de-Seine			
Direction déléguée Hauts-de-Seine Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Bois-Colombes	Claude Hababou (directeur d'agence)	Olivier Engel (adjoint au directeur d'agence)	Caroline Bousquet (cadre opérationnel)  Magali Terrier (cadre opérationnel)
Clichy	Cyril Niedzweski (directeur d'agence)	Françoise Gandon (adjointe au directeur d'agence)  Christine Burroni Morges (cadre opérationnel)	Annie Weisz (cadre opérationnel)  Corinne Klein (cadre opérationnel)  Abdelmalek Alliti (cadre opérationnel)
Colombes	Akim Benrabia (directeur d'agence)	Annick Mazzella (adjointe au directeur d'agence)	Anne-Sophie Colin (cadre opérationnel)  Agnès Meyrieux (cadre opérationnel)
Courbevoie	Denis Helbling (directeur d'agence)	Patrice Pegard (adjoint au directeur d'agence)  Evelyne Larios De Pina (cadre opérationnel)	Florence Graber (cadre opérationnel)  Annie Martin (cadre opérationnel)
Levallois-Perret	Christine Guichard- Jourdan (directrice d'agence)	Brigitte Chouard (cadre opérationnel)  Isabelle Bignon-Lecoite (cadre opérationnel)	Bertrand Vanberghem (cadre opérationnel)
Gennevilliers	Patrick Blanchard (directeur d'agence)	Dominique Bartoli (cadre opérationnel)	Danièle Magreau (cadre opérationnel)
Nanterre Parc	Brigitte Morfin (directrice d'agence)	Régis Dumeé (adjoint au directeur d'agence)  Fabrice Gaussens (cadre opérationnel)	Melinda Gineste (cadre opérationnel)  Tarik Thamri (cadre opérationnel)
Nanterre Seine		Stéphanie Kanner (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Leveque (cadre opérationnel)  Isabelle Pervilhac (conseiller référent)
Puteaux	Brigitte Dore (directrice d'agence)	Anne Brule (adjointe au directeur d'agence)	Yamina Louis (cadre opérationnel)  Faten Hadjaj (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Aubervilliers	Nicolas Simon (directeur d'agence)	Caroline Schiesser (adjointe au directeur d'agence)	Yannick Bogard (cadre opérationnel)
Epinay-sur-Seine	Toussine Couta (directrice d'agence)	Arielle Baratiny (adjointe au directeur d'agence)	Leïla Chorfi (cadre opérationnel)  Antoine Mattei (cadre opérationnel)
La Courneuve	Sylvie Zebouloun (directrice d'agence)	Daniel Piquet (cadre opérationnel)	Elisabeth Cauchois (cadre opérationnel)  Agathe Brafman (cadre opérationnel)
Saint-Denis Stade De France	Benoit Claire (directeur d'agence)	Philippe Raffin (cadre opérationnel)  Anne Marie Rafa (cadre opérationnel)	Alix Meyer (cadre opérationnel)  Sophie Thouant (cadre opérationnel)
Saint-Ouen	Muriel Watson (directrice d'agence)	Sana Ouzaher (adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Schvallingier (cadre opérationnel)  Elodie Laplace (cadre opérationnel)
Stains	Christophe Mankowski (directeur d'agence)	Annie Nadotti (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Benard (cadre opérationnel)  Séverine Leduc (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Centre			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Aulnay-sous-Bois	Pascale Abdi-Weist (directrice d'agence)	Marie Leclercq (adjointe au directeur d'agence)  Nadia Bouaza (cadre opérationnel)	Patrice Houiller (cadre opérationnel)  Stéphane Frere (cadre opérationnel)  Françoise Lepage (cadre opérationnel)
Bobigny	Florent Foucher (directeur d'agence)	Nadya Leduc (cadre opérationnel)  Sofia Bouzerma (cadre opérationnel)	Félice Castelnau (cadre opérationnel)  Marcau Strub (cadre opérationnel)
Bondy	Isabelle Sentanbien (directrice d'agence)	Samuel Citron (adjoint au directeur d'agence)	Catherine Rodriguez (cadre opérationnel)  François Beclin (cadre opérationnel)
Le Blanc-Mesnil	Stéphanie Gantou (directrice d'agence)	Colette Vismara (adjointe au directeur d'agence)	Tijana Petrovic (cadre opérationnel)  Muriel Le Balinier (cadre opérationnel)
Pantin	Farid Djabali (directeur d'agence)	Sylvain Lovergne (adjoint au directeur d'agence)	Philippe Robert (cadre opérationnel)  Julie Glenadel (cadre opérationnel)
Roissy-en-France	Jacques Martin (directeur d'agence)	Emilie Gagnant (cadre opérationnel)	Philomène Pires (conseiller référent)
Tremblay-en-France	Didier Paupert (directeur d'agence)	Joëlle Coston (adjointe au directeur d'agence)	Anne Bourgne (cadre opérationnel)  Ouria Djelloul (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Bagnolet	Jean Charles Theodet (directeur d'agence)	Fabienne Luthin (cadre opérationnel)	Chantal Courbet (cadre opérationnel)
Le Raincy	Valérie William (directrice d'agence)	Patrick Magne (cadre opérationnel)	Vincent Lucas (cadre opérationnel)
Livry-Gargan	Philippe Parrot (directeur d'agence)	Brigitte Compere Tichoux (adjointe au directeur d'agence)  Caroline Bouanoune (cadre opérationnel)	Maria Bohu (cadre opérationnel)  Joëlle Pinsard (cadre opérationnel)
Montreuil La Beaune	Jocelyne Pariset (directrice d'agence)	Claire Soulié (adjointe au directeur d'agence)  Michèle Kempf (cadre opérationnel)	Anne Zanni (cadre opérationnel)  Ghislaine Chaffiotte (cadre opérationnel)
Montreuil Jaurès	Nathalie Leroy (directrice d'agence)	Frédéric Maillot (cadre opérationnel)	Anne Dencausse (conseiller chargé de projet emploi)  Christian Hiron (cadre opérationnel)
Neuilly-sur-Marne	Christine Alvarez (directrice d'agence)	Abdoulay Sow (cadre opérationnel)	Tiphaine Le Layo (cadre opérationnel)  Fatiha Zerouali (conseiller référent)
Noisy-le-Grand	Marie-Pierre Ratouchniak (directrice d'agence)	Mylène Denelle (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Guilloux-Gabaut (cadre opérationnel)  Catherine Cotten (cadre opérationnel)
Noisy-le-Sec	Géraldine Drais (directrice d'agence)	Pascale Kinic (cadre opérationnel)	
Romainville	Sophie Damolida (directrice d'agence)	Philippe Donnat (cadre opérationnel)	Fatiha Zerouali (cadre opérationnel)
Rosny-sous-Bois	Evelyne Reglin (directrice d'agence)	Elisabeth Jeanne (adjointe au directeur d'agence)	Ludovic Denis (cadre opérationnel)  Florence Simon (cadre opérationnel)

Département du Val-de-Marne			
Direction déléguée Val-de-Marne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Alfortville	Anne de Vasconcelos (directrice d'agence)	Yvette Albaret (cadre opérationnel)	Abdelraman Galeb Marie-Alex Youssof-Loche (conseiller référent) Frédérique Buffet (technicienne appui gestion)
Arcueil	Arlette Hamadé (directrice d'agence)	Françoise Laithier (adjointe au directeur d'agence)	Nicolas Glory (cadre opérationnel) Daniel Rogala (cadre opérationnel)
Choisy-Le-Roi	Francis Carmona (directeur d'agence)	Christine Royere (adjointe au directeur d'agence) Dominique Bertau (cadre opérationnel)	Chantal Lot (cadre opérationnel) Florence Mallay (chargé de Projet Emploi) Salima Benhadi (conseiller référent)
Créteil	Catherine Meunier (directrice d'agence)	Nathalie Labeau (adjointe au directeur d'agence) Catherine Georges (cadre opérationnel)	Lamia Jacob (cadre opérationnel) Laurence Roulon (cadre opérationnel) Daniel Leaute (technicien supérieur appui gestion)
Ivry-sur-Seine	Lucie Ponteziere (directrice d'agence)	Jean-Pierre Desmoulins (adjoint au directeur d'agence) Dominique Bohec-Soave (cadre opérationnel)	Laurent Vialaron (cadre opérationnel) Anne-Marie Beaumont (cadre opérationnel) (responsable PFV) Françoise Gautier (cadre opérationnel) (responsable équipe CVE)
L'Hay-Les-Roses	Lucie Lahaye (directrice d'agence)	Martine Cousi (cadre opérationnel)	Chantal Fauvel (cadre opérationnel)
Maisons-Alfort	Laurent Mater (directeur d'agence)	Marie Pierre Chazal (adjointe au directeur d'agence) Bénédicte Borel (cadre opérationnel)	Martine Giarrizzo (technicien supérieur appui gestion) Isabelle Lasne (cadre opérationnel)
Villejuif	Christian Jbeily (directeur d'agence)	Béatrice Vibart (cadre opérationnel)	Florence Hugon (conseiller référent) Bernard Tronchet (conseiller référent)

Vitry-sur-Seine	Patrick Labeau (directeur d'agence)	Elizabeth Zouggari (cadre opérationnel)	Marie-France Dupuy (cadre opérationnel)  Mélanie Armand (cadre opérationnel)
Villeneuve-Saint-Georges	Slim Abdallah (directeur d'agence)	Valérie Potier (conseiller référent)	Martine Albert (conseiller référent)  Patricia Lay (technicien appui gestion)  Dolorès Pidancier (conseiller)

Département du Val de Marne			
Direction déléguée Val de Marne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Champigny-sur-Marne	Patricia Berard (directrice d'agence)	Priscillia Grandmaire (adjoite au directeur d'agence)	Chafia Ouadah (cadre opérationnel)  Gaëlle Penhoet (cadre opérationnel)
Chennevières-sur-Marne	Murielle Tchissambou (directrice d'agence)	Fabrice Lefort (adjoite au directeur d'agence)	Isabelle Aze (technicien supérieur appui gestion)  Josée Rabizzani (cadre opérationnel)
Fontenay-sous-Bois	Olivia Tripier (directrice d'agence)	Anne Ferragu (adjoite au directeur d'agence)  Elisabeth Monti (cadre opérationnel)	Dominique Tetard (cadre opérationnel)  Patricia Touzet (conseiller référent)  Françoise Jouenne (cadre opérationnel)
Nogent-sur-Marne	Henri Georges (directeur d'agence)	Catherine Sanchez (adjoite au directeur d'agence)  Marie-Laure Boeri (cadre opérationnel)	Sylvie Laurent (cadre appui et gestion)  Nicole Juraver (conseiller référent)
Saint-Maur-des-Fossés	Elizabeth Cornette (directrice d'agence)	Catherine Garot (adjoite au directeur d'agence)  Hervé Cambon (cadre opérationnel)	Anne Said (cadre opérationnel)  Claudine Blondel (technicien appui gestion)
Sucy-en-Brie	Dominique Pichon (directrice d'agence)	Corinne Bocabeille (adjoite au directeur d'agence)	Marie-Claude Berthy (cadre opérationnel)  Fabienne Naveos (cadre opérationnel)
Vincennes	Christine Simonet (directrice d'agence)	Laetitia Fratani (adjoite au directeur d'agence)	Germaine Claire (cadre opérationnel)  Michèle Charrier (cadre opérationnel)



Département du Val d'Oise			
Direction déléguée Val d'Oise Est			
Agence locale pour l'emploi	(directeur d'agence)	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Ermont	Corinne Mancel (directrice d'agence)	Agnès Desjouis (adjointe au directeur d'agence)	Gilles Toulec (cadre opérationnel)  El Hadi Hariche (cadre opérationnel)
Garges-les-Gonesse	Christophe Vancassel (directeur d'agence)	Béatrice Pestonit (cadre opérationnel)  Nadia El Boughameni (cadre opérationnel)	Bernard Seront (cadre opérationnel)
Gonesse	Sofia Fernandes (directrice d'agence)	Juliette Toribio (adjointe au directeur d'agence)  Christophe Duranthon (cadre opérationnel)	Nathalie Richard (cadre opérationnel)
Montmorency	Catherine Duperoux (directrice d'agence)	Isabelle Bouret (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Greard (conseiller référent)  Jennifer Robinet (conseiller référent)
Sarcelles Escouvrier	Patrick Vasseur (directeur d'agence)	Valérie Marion (adjointe au directeur d'agence)	Elsa Dos Reis (cadre opérationnel)  Claire Galiana (cadre opérationnel)  Marie Thérèse Davoisne (cadre opérationnel)
Sarcelles Camus	Mireille Cholley (directrice d'agence)	Cyrille Juttau (cadre opérationnel)	Jason Jobert (cadre opérationnel)
Saint-Gratien	Isabelle Splawski- Nassar (directrice d'agence)	Marie-Paule Martin (cadre opérationnel)	Alixia Rodriguez (cadre opérationnel)
Taverny	Karine Viel (directrice d'agence)	Elizabeth Lecuyot-Ricard (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Thorez (cadre opérationnel)  Sandra Strecker (cadre opérationnel)

Département du Val d'Oise Direction déléguée Val d'Oise Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Argenteuil	Marie-Pierre Graff (directrice d'agence)	Corinne Vernet-Fontaine (adjoine au directeur d'agence)	Geneviève Perrin (cadre opérationnel) Guillaume Sauzedde (cadre opérationnel)
Cergy Préfecture	Isabelle Barret (directrice d'agence)	Valérie Charpentier (cadre opérationnel)	Corinne Amoyal (cadre opérationnel) Nadine Bonfils (conseiller référent)
Cergy Saint-Christophe	Eric Troquereau (directeur d'agence)	Corinne Tuytens (adjoine au directeur d'agence)	Dominique Codevelle (cadre opérationnel) Fabienne Pepet (cadre opérationnel)
Herblay	Evelyne Le Souder (directrice d'agence)	Roselyne Bilde (cadre opérationnel)	Isabelle Sommier (cadre opérationnel) Stéphane Reveillard (conseiller référent)
Persan	Christine Gilabert (directrice d'agence)	Elisabeth Sourd (adjoine au directeur d'agence)	Stéphanie Vaccon (cadre opérationnel) Sergil Gaudichon (conseiller)
Saint-Ouen-L'Aumône	Brice Mullier (directeur d'agence)	Brigitte Gaigeard (cadre opérationnel)	Marie-Paule Sauvat (conseiller référent) Monique Darty (conseiller référent)

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et des directeurs délégués de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article VI** - La décision IdF n°2008-08 du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 28 mars 2008 est abrogée.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 avril 2008.

Raymond Lagré,  
directeur régional  
de la direction régionale Ile-de-France

**Décision AI n°2008-12 du 17 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg de la direction régionale Alsace**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R.311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg de la direction régionale Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi.

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom de la directrice déléguée de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale (le territoire étant entendu comme le bassin d'emploi), signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R.311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. monsieur Christian Herter, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Strasbourg Pont-Matthis,
2. monsieur François Braun, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Lingolsheim,
3. monsieur Henri Coupe de Lahongrais, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Schiltigheim,
4. madame Muriel Elles, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Strasbourg Esplanade,
5. monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Strasbourg Meinau,
6. monsieur Pascal Keller, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Strasbourg Hautepierre.

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Alsace et de la directrice déléguée de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2008.

Marlyce Breun,  
directrice déléguée  
de la direction déléguée Bassin-de-Strasbourg

**Décision AI n°2008-13 du 17 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace de la direction régionale Alsace**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R.311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace de la direction régionale Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi.

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom de la directrice déléguée de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale (le territoire étant entendu comme le bassin d'emploi), signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R.311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Mme Céline Feldmann, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Colmar République,
2. Mme Roxane Pierrel, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Colmar Europe,
3. Mme Karine Lewandowski, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Haguenau,
4. Mme Anne-Thérèse Fichter, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Molsheim-Schirmeck,
5. Mme Christine Dexant, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saverne,
6. M. Pascal Bronner, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Sélestat/Sainte-Marie-aux-Mines,
7. M. Jean-Luc Kientz, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Wissembourg.

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Alsace et de la directrice déléguée de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2008.

Francicia Courtois,  
directrice déléguée  
de la direction déléguée Centre-et-Nord-Alsace

**Décision AI n°2008-14 du 17 avril 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale au sein de la direction déléguée Sud-Alsace de la direction régionale Alsace**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R.311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Sud-Alsace de la direction régionale Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi.

Décide :

**Article I** - Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée Sud-Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale (le territoire étant entendu comme le bassin d'emploi), signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R.311-3-5 du code du travail, que les intéressés soient inscrits auprès de l'agence locale pour l'emploi considérée ou aient recours à ses services.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Mme Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Guebwiller,
2. Mme Nathalie Zito, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Mulhouse Centre,
3. M. Dominique Arnould, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Mulhouse Glück,
4. Mme Isabelle Laville, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Mulhouse Nord,
5. M. Olivier Werhle, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Louis / Altkirch,
6. Mme Géraldine Puel, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Thann.

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Alsace et du directeur délégué de la direction déléguée Sud-Alsace de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2008.

Philippe Siebert,  
directeur délégué  
de la direction déléguée Sud-Alsace

**Décision NPdC n°2008-04/ALE du 18 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le contrat de travail n°330304 signé du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 mai 2004 portant nomination de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-817 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature à la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des

agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'ANPE) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commande,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article III** - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués permanents » du tableau.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués temporaires » du tableau.

Agences locales pour l'emploi	Délégués permanents (directeurs d'agence)	Délégués temporaires	
<b>Flandres</b>			
Bailleul-Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Brysbaert (conseillère référente)  Sylvie Dubar (technicien appui et gestion)
Point relais Cassel		Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Dunkerque Bazennes	Béatrice Petit	Bertrand Sename (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Jacky Triquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Odile Mathieu (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Mon Vichettra (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Equipe administrative Flandres Dunkerque Bazennes		Martine Bedague (responsable équipe administrative direction déléguée Flandres)  Marie-Line Darsonville (technicienne supérieur appui et gestion)  Jean-Yves Depuydt (technicien supérieur appui et gestion)  Geneviève D'Hollander (Technicienne supérieur appui gestion)  Delphine Martel (Technicienne appui gestion)  Aurore Seeten (technicienne appui et gestion)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion)  Laila Vanmalderghem (technicienne supérieur appui et gestion)  Myriam Kada-Touati (technicienne appui et gestion)  Joelle Parasie (technicienne appui gestion)
Dunkerque Vauban	Monique Lemaire	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)	Bruno DeVulder (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Eddy Mille (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Grande Synthe	Florence Husson	Cyrille Rommelaere (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)  Eric Hoorens



			(cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Gravelines	Michel Blanchant	Marie-Louise Venries (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)
Hazebrouck		Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Emmanuelle Brasseur (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)	Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Delphine Pietersoone (conseillère adjointe)  Marie-Paule Lemeiter (conseillère)
Point relais Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Brysbaert (conseillère référente)
<b>Roubaix Tourcoing/Douai</b>			
Douai Commanderie	Fabrice Balent	Christophe Bailleul (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Frédéric Kosciuszko (cadre opérationnel Cap vers l'entreprise Douai)	Jean-François Dormard (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Delphine Debuchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Nadine Nowaczyk (chargée de projet emploi)
Douai II Dorignies	Laurence Duprez	Marie-Blandine Ledru (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Christian Decouvelaere (technicien supérieur appui et gestion)
		Laurence Bouland (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Sandrine Stroyk (technicienne appui et gestion)
Halluin	Olivier Verstraete	Marie-José Kapusciak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Anne Lise Fontaine (conseillère référente)
Roubaix Sud	Michel Gruchala	Daniel Lamote (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Nicole Devoldre (technicienne supérieur appui et gestion)
		Evelyne Ost (chargée de projet emploi)	Caroline Wintrebert (cadre opérationnel animatrice d'équipe)

			professionnelle)
Roubaix Alma	Jean-Claude Fernandes	Richard Ludes (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Florence Hermel (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Martine Vienne (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
		Anne-Marie Verraes (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle Cap vers l'entreprise)	Joëlle Parisis (conseillère)  Brigitte Petitpré (cadre opérationnel AEP PFV)
Somain	Edmond Carlier	Laurence Dupont (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Cousin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Tourcoing Gand	Pascal Lollivier	Florence Venturini (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marie-Amélie Riviere (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
		Gérald Rogiez (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Valérie Penne (technicienne supérieur appui et gestion)
Tourcoing Centre		Isabelle Chavot (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Charlotte Caulliez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Wattrelos	Pascaline Leignel	Michèle Capron cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Dalila Meddah (conseillère référente)	Joël Deleu (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
<b>Lille</b>			
Armentières	Pascal Fournier	Richard Beuve (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Chantal Demol (Erable) (conseillère)  Emmanuel Daveluy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Haubourdin	Jean-Claude Martin		Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au DALE) Marie-Thérèse Peugnet (Erable) (conseillère)

			Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Hellemmes	Olivier Marmuse	Fabienne Champion (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Olivier Valminos (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Pascal Sueur (Erable) (conseiller)
La Bassée	Jean-Claude Martin	Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au DALE)  Virginie Deplanque (conseillère référente)	Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
La Madeleine	Ivane Squelbut	Sylvie Maesele (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Stéphanie Houzet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Philippe Paquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Florence Bisiaux (Erable) (conseillère)  Renée Leteve (technicienne supérieur appui et gestion)
Lille Bleuets	Gaétan Lermusieux	Cécile Renaut (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Fabienne Lelong (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Marilyne Traisnel (cadre adjoint appui et gestion)  François Lemahieu (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
		Nathalie Danset (Erable) (conseillère)	François-Remy Roesing (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Anne Wathier (Cadre opérationnel AEP – CRP)
Lille Bleuets Erable		Marilyne Traisnel (cadre adjoint appui et gestion)  Florence Bisiaux (conseillère)  Marie-Thérèse Peugnet (conseillère)  Pascal Sueur (conseiller)  Nathalie Danset (conseillère)	Annie Baude (conseillère)  Boualem Khelifi (conseiller)  Chantal Demol (conseillère)  Rudy Pollet (conseiller)

Lille Moulins	Murielle Klemczak-Gallieue	Catherine Jausseme (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Anne-Marie Lollivier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marc Janquin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Pascale Delayen (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lille Cadres	Brigitte Godefroy	Annick Desplanques (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Jeannine Perret (conseillère)	Marcel Vanwormhoudt (chargé de projet Emploi)  Rose-Marie Darras (conseillère)  Paule-Stéphanie Damestoy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lille Postes	Clément Froissart	Martine Alizier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Alain Saillant (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Gaétane Dubois (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Annie Baude (Erable) (conseillère)  Germaine Legrin (technicienne supérieur appui et gestion)
Lille Fives	Isabelle Forestier	Sophie Lempoux (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Sylvie Dumont (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Seclin	Françoise Depecker	Denis Brunelle (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Catherine Dryepondt (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
			Catherine Blanchard (chargée de projet emploi)  Boualem Khelifi (Erable) (conseiller)
Villeneuve d'Ascq	Eric Pollart	Sandrine Carouille (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Rudy Pollet (Erable) (conseiller)  Dominique Dubois (technicienne supérieur appui et gestion)	Karine Gobled (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Anita Smith (technicienne supérieur appui et gestion)  Anny Barreau (Cadre opérationnel AEP)

Lomme	Delphine Lermusieaux	Caroline Daubefeld (adjoine au directeur d'agence)	Anne Le Pêcheur (conseillère référente)
		Annabel Lenoir (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Isabelle Boektaels (conseillère référente)
<b>Hainaut-Cambresis</b>			
Anzin	Antonio Dos Santos Pereira	Dominique Jourdain (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  François Fernandez-Esteva (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Isabelle Delemar (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Point relais Avesnes-les-Aubert	Frédéric Latka	Martine Delfosse (chargée de projet emploi)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Cambrai	Marie-Agnès Yameundjeu	Chantal Robas (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Stéphanie Meeuros (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Dominique Kosciuzko (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Pierre Bricout (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)
Caudry	Jean Hatton	Odile Cauchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Françoise Dazeur (conseiller référent)  Delphine Plichon (conseiller référent)
Condé-Sur-Escaut	Sandra Antonio	Robert Kutza (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Bertrand Dubo (technicien appui et gestion)  Marie-Christine Blanc (conseillère référente)is
Denain	Sylvie Dewaele	Michèle Zawadzki (cadre opérationnel adjointe)  Marie-Françoise Limassez (technicienne appui et gestion)  Nathalie Johnson (technicienne supérieur appui et gestion)  Daniela Piras	Farida Kacer (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Denis Godmez (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)

		(cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Le Cateau Cambresis	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Saint-Amand	Philippe Agache	Jean-Michel Wichlacz (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Agnès Ducrot (conseillère référente)
Point relais Solesmes	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Valenciennes	Jacques Moreau	Henriette Taquet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Isabelle Blareau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Michel Ledda (cadre opérationnel adjoint)  Nadine Carrin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Frédérique Dumontier (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
<b>Sambre-Avesnois</b>			
Point relais Aulnoye-Aymeries	Christian Michon	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	
Avesnes-sur-Helpe	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Point relais Fourmies	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Point relais Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Le Quesnoy-Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Maubeuge Tilleul	Jean-Charles Fournier	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Brouwez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Fabienne Lagneaux (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Maubeuge Remparts	Jocelyne Durieux	Pascal Helart (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Véronique Vérité (animatrice d'équipe professionnelle)
<b>Artois-Ternois</b>			
Arras Rivage	Christian Canel	Bernard Bauchet (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurent Gobert (animateur d'équipe professionnelle)  Martine Stenne (technicienne appui et gestion)
Arras BelleVue	Jean-Pierre Dezoteux	Florence Bezghiche (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Pierre Dutilleul (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Eric Labalette (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Bapaume	Philippe Agache	Jean-Pierre Coffigniez (conseiller référent)	Sonia Grevin (conseillère)  Marguerite-Marie Guerlet (conseillère)
Le Ternois	Laurent Mercier	Valérie Dubuche (animatrice d'équipe professionnelle)	Thérèse Forbras (conseillère référente)  Gabrielle Duquenoy (conseillère)
<b>Littoral Pas de Calais</b>			
Berck-Sur-Mer Cote d'Opale	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint)  Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Béatrice Verfaillie (technicienne appui et gestion)  David Baes (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Boulogne Daunou	Emmanuelle Leroy		Béatrice Niset (technicienne supérieure appui et gestion)
		Guillaume Hugot (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Cécile Eeckeloot (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Calais Théâtre	Michel Potisek	Jacques Delacroix (adjoint au directeur d'agence cadre opérationnel)  Cédric Clin (conseiller référent)	Carole Lecocq (technicien appui et gestion)  Claudine Levreaud (technicien appui et gestion)
Calais Nation		Joël Henry (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Sylvie Devulder (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Annette Fournier (technicienne supérieure appui et gestion)  Caroline Deicke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Point Relais Etaples	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	David Baes (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Hesdin	Christelle Lemery	Edouard Lazarek (conseiller)	Nadine Henguelle (conseillère référente)
Point relais Marquise	Emmanuelle Leroy	Gérard Lehu (conseiller référent)	
Saint-Omer	Gaétan Delacre	Pascale Caulier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Valérie Duverge (technicienne supérieure appui et gestion)
Boulogne le Portel	Didier Bomy	Stéphane Urbin (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)  Abdènebi Goual (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	François Eeckeloot (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  David Mocrette (technicien appui et gestion)  Sébastien Couplet (animateur d'équipe professionnelle convention de reclassement personnalisé)
<b>Centre - Pas de Calais</b>			
Béthune	Roger Vandrepote	Isabelle Delpouve (animatrice d'équipe professionnelle)	Aurélie Denissel (technicienne appui et gestion)  Stéphane Wybo (animateur d'équipe professionnelle)



Bruay-Labuissière	Dominique Dussart	Corentine Vaillot (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Fabienne Duez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Claudine Wilk (conseillère)
Carvin	Hermine Dziczek	Myriam Cossart (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Boisseau (technicienne supérieur appui et gestion)  Leila Dumas (animatrice d'équipe professionnelle)
Hénin-Beaumont	Alain Tourbez	Maryvonne Payeux (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Chantal Lecuppre (cadre opérationnel - animatrice d'équipe professionnelle)	Gérard Adamiak (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)  Nicole Waloszek (technicienne supérieure appui et gestion)  Claire Rozbroj (technicienne appui et gestion)
Lens Bollaert	Jean-Luc Derambure	Jean-Michel Duquesnoy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Anne-Sophie Parfant (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)  Mohammed Derriche (animateur d'équipe professionnelle)
Lens Condorcet	Maryse Beffara	Karine Blondiaux (adjointe au directeur d'agence)	Christine Joly (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Emmanuel Bouriez (conseiller référent)
Plate forme de services bassin Lensois	Maryse Beffara	Jean-Jacques Verstraete (chargé de projet emploi)	
Cellule de reclassement professionnel direction déléguée Centre Pas-de- Calais	Maryse Beffara	Christine Choteau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Liévin	Hervé Dubois	Dominique Mancuso (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marielle Bednarski (cadre adjoint appui et gestion) Nathalie Duda (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)  Micheline Froissart (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Lillers	Jérôme Vagniez	Audrey Roszak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Laurent Morel (technicien appui et gestion)  Agnès Paul (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Noeux-Les-Mines	Serge Brevart	Dominique Dhaussy (adjoite au directeur d'agence animatrice d'équipe professionnelle)  Emmanuelle Camberlin- Cappe (animatrice d'équipe professionnelle)	Virginie Davigny (conseillère)  Stéphane Dessaint (technicien supérieur appui et gestion)

**Article IV** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais et des directeurs délégués de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, chacun pour son territoire.

**Article V** - La décision NPdC n°2008-03/ALE de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 21 mars 2008 est abrogée.

**Article VI** - La présente décision prendra effet au 1er mai 2008.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marcq-en-Baroeul, le 18 avril 2008.

Catherine d'Herve,  
directrice régionale  
de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

### **Textes signalés**

Note DASECT-AC n°2008-34 du 23 avril 2008 relative au 3<sup>ème</sup> mouvement 2008 pour les emplois du niveau V/A et V/B - additif

Note DASECT-AC n°2008-35 du 24 avril 2008 relative au 3<sup>ème</sup> mouvement 2008 pour les emplois du niveau IV/B